REGLEMENT CRITERIUM SENIORS A 7
SAISON 2021-2022 (MODIFIE LE 04 MAI 2022)

Article 1 : Epreuve

Le District de Football de la Charente organise une compétition Senior à 7 joueurs, appelée Critérium Seniors.
Sauf dispositions particulières prévues au présent règlement, ce sont les RG du District de la Charente, de la FFF et de la LFNA qui s'appliquent.

Article 2 : Obligation des Clubs

Les clubs participants à cette compétition doivent être affiliés à la FFF et être à jour de leurs cotisations.

Article 3 : Engagements

• 3.1 – Les engagements doivent s'effectuer auprès du District de Football de la Charente via Footclubs avant la date fixée par le Comité d'Organisation,
• 3.2 – Chaque club ne pourra engager qu'une seule équipe.
• 3.3 – Les engagements sont ouverts à tous les clubs répondant de l'article 2 : Cela concerne donc les équipes réserves de clubs ayant une ou des équipes à 11, mais également des clubs dont l'équipe à 7 serai leur seule équipe, dont leur équipe première.

Article 4 : Classement des équipes d'un même club

Les équipes seniors à 11 seront les premières équipes du club, l'équipe à 7 viendra en suivant.
Exemple : le club X qui a 2 équipes seniors à 11 A et B, l'équipe à 7 sera l'équipe C.

Article 5 : Organisation des rencontres / Jour et heure des matchs

Les rencontres pourront se dérouler du vendredi soir jusqu'au dimanche après-midi suivant les désidératas des clubs. Tout changement de calendrier pourra se faire avec l'accord des 2 clubs et l'acceptation du District sans frais de dossier.

Les matches non joués pour cause d'intempéries seront traités comme les autres rencontres de Championnat ou Coupe.

Article 6 : Déroulement des rencontres

Le règlement du foot à 8 est appliqué :

- Le terrain de jeu doit être correctement tracé, les buts seront fixés au sol et équipés de filets.
- Les buts sont dimensionnés ainsi : 6m x 2.10m
- Deux périodes de 35 minutes chacune

- Pause entre les 2 périodes n'excédant pas 15 minutes
- Le hors-jeu se juge sur la ligne médiane
- 9 joueurs maximum et 5 joueurs minimum sur la feuille de match
- Relance du gardien s'effectue à la main dans sa surface
- Les touches se jouent à la main
- Coup de pied de but à hauteur du point de pénalty à 9 mètres
- Passe en retrait au gardien comme foot à 11
- Dans le cas où une équipe ne présenterait que 6 joueurs, la possibilité est donnée, avec l'accord des 2 équipes de disputer la rencontre à 6 contre 6
- Les ballons sont fournis par le club recevant
- Les équipes doivent porter des maillots numérotés de 1 à 11
- Les équipes doivent être vêtues aux couleurs de leur club

Nota : La compétition se déroulera avec des poules géographiques en 2 phases (brassage et niveau) et une équipe qui n'aurait pas participé à la première phase pourra s'engager dans la deuxième

Article 7 : Attribution des points

Pour l'ensemble de la compétition l'attribution des points s'effectuera de la manière suivante :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Forfait, pénalité : retrait d'1 point

Article 8 : Feuille de match

La FMI devra être utilisée comme pour les rencontres de Championnat à 11.

Article 9 : Participation aux rencontres

Tout joueur doit être titulaire d'une licence « libre » délivrée par la FFF et avoir les délais de qualification règlementaires conformément à l'article 89 des RG de la FFF.
La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle est interdite le même jour et au cours de deux (2) jours consécutifs.
Pour cette compétition une équipe senior à 7 ne pourra aligner qu'un maximum de trois joueurs ayant disputé huit (8) rencontres officielles ou plus avec la (les) équipe (s) supérieure(s).
Si la ou les équipes supérieures à 11 ne jouent pas alors tous les joueurs ayant participé aux rencontres à 11 la journée précédente ne pourront participer à la rencontre à 7.

Article 10 : Officiels

Les arbitres centraux et les arbitres assistants de touche bénévoles devront être licenciés à la FFF.
L'arbitre de touche (l'arbitre assistant) pourra être remplacé et pourra également jouer une mi-temps.

Article 11 : Sanctions disciplinaires

Le règlement disciplinaire et le barème disciplinaire seront appliqués comme pour la compétition à 11 (Annexe 2 des RG de la FFF), ainsi que les modalités pour purger une suspension (article 226 des RG de la FFF)

Article 12 : Phase Finale

Une phase finale sous forme conviviale sera organisée en fin de saison, le nombre d'équipes participantes et les modalités de cette finale seront définis chaque saison par le Comité de Direction.

Article 13 : Cas non prévus

Les cas non prévus dans le présent règlement seront examinés par la Commission organisatrice, en accord avec les RG de la FFF et de la LFNA et à défaut par le Comité de Direction de la Charente.

ANNEXE 1

Article 14 : Organisation des phases finales

Les phases finales se dérouleront sous la forme « championnat » avec des matchs « aller-retour ».

Article 15 - Attribution des points

- Match gagné : 3 points,
- Match nul : 1 point,
- Match perdu : 0 point,
- Forfait/pénalité : Retrait d'1 point.

Article 16 - Classement des phases finales

16.1/ En cas d'égalité de points, le classement des équipes est effectué en tenant compte :

- **a/** De la différence entre les buts marqués et concédés lors du ou des matchs joués entre les clubs ex-aequo, à la condition que chaque équipe ait joué le même nombre de matchs dans le ou les matchs joués entre les clubs ex-aequo,
- **b/** En cas d'égalité entre le nombre de buts marqués et concédés, les équipes seront départagées par une séance de tirs au but.
- **c/** Organisation de la séance des tirs au but.
  Les tirs au but seront exécutés par les joueurs présents sur le terrain à l'issue du temps règlementaire.
  7 tirs au but puis à suivre toujours avec les joueurs ayant terminés la rencontre.
  La séance s'arrêtant lorsqu'une équipe, à égalité de tirs, ne peut rattraper l'autre.